

La CFDT réaffirme son positionnement



La CFDT réaffirme son positionnement par rapport au conflit national qui a débuté le 6 avril dernier et qui se poursuit encore aujourd'hui partiellement et de façon très inégale selon les régions.

Les revendications nationales de départ semblent s'être diluées peu à peu dans des revendications régionales et locales. La CGT s'appuie sur la cristallisation du mouvement dans une dizaine de régions, dans deux corps de métier, pour tenter de maintenir la pression et relancer le mouvement nationalement.

La CFDT respecte le positionnement des autres OS et des cheminots qui sont en grève, même si nous avons un peu de mal à comprendre la stratégie et à envisager « l'atterrissage » du mouvement et ses conclusions. En retour, la CFDT demande le même respect à son endroit. Toutefois les pressions que subissent les non-grévistes sur le terrain et le dénigrement des OS qui ne sont pas dans le mouvement, nous laissent perplexes et ne servent pas forcément la cause de ceux qui utilisent ces méthodes.

Car ne nous y trompons pas, le 13 avril 2010, le taux national de grévistes était de 28% dans les ECT, de 30% à la traction pour un taux global de seulement 4% nationalement tous corps de métiers confondus !

La CFDT ne souhaite pas conduire les cheminots dans le mur et leur faire perdre de l'argent et des forces dans une action et une stratégie qui relèvent plutôt de luttes d'influence entre les OS majoritaires et la Direction de la SNCF. Nous rappelons que chaque OS est partie sur son propre préavis.

Nous ne sommes pas non plus dans le cadre d'une action concernant le dossier des retraites pour lequel, il est plus que probable qu'il faudra garder des forces vives afin d'y faire face dans les prochains mois.

Nous rappelons que le 26 mars 2010, la CFDT avait également déposé 2 préavis de grève ECT et TRACTION, pour le 6 avril 2010. Dans le cadre du préavis ASCT, la CFDT a été reçue le 01 avril par la Direction nationale Trains.

La CFDT a obtenu la mise en place d'un référentiel métier **sur la valorisation et la sécurisation des parcours professionnels ASCT**. Les conditions et organisations de travail, les passerelles inter chantiers, ainsi que les déroulements de carrière. **Ces sujets et bien d'autres seront contractualisés par accord cadre qui garantira que la Direction métier (DDT) demeure la Direction pilote pour les personnels des ECT.**

Contrairement à ce que certains disent, il ne s'agit pas de « mesurette », Ce sont des avancées concrètes, garantissant notamment l'homogénéité du métier d'ASCT. Cette homogénéité était précisément menacée par la gestion par activité, l'éclatement des ECT et une dilution de ces derniers au sein d'établissements mono activité (Proximité ou SNCF Voyages).

La CFDT a obtenu des avancées majeures dans le cadre de ce préavis !

La CFDT rappelle une fois encore qu'elle respecte les choix de chacune et de chacun. Mais ne nous trompons pas de combat et d'adversaire. Nous ne souhaitons pas enliser les cheminots dans un conflit qui nous semble sans issue.

A chaque organisation syndicale de se positionner selon ses convictions. L'amélioration du dialogue social au sein de la SNCF passe également par l'amélioration d'un dialogue intersyndical qui se doit d'être démocratique et constructif.

